

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 septembre 2023

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY
ROLLET – FOILLARD - PASCAL - Mrs BROUSSIN - COTHENET - LUCAS - BERETTI

Membres excusés : Mmes - AUCOEUR – GUTTY - SAAD/CONDEMINE - Mr NESME

Membre absent :

Secrétaire de séance : Monsieur BERETTI Pierre-Jérôme

Après lecture, le compte rendu de la séance du 29 août 2023 est approuvé.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 3) Projet beach volley
- 4) Conventions diverses
- 5) Reprise de concessions funéraires en état d'abandon
- 6) Réseau de chaleur
- 7) Personnel communal
- 8) Travaux divers
- 9) Questions diverses



1) Demande de subvention

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association des producteurs du Cru Morgon. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 3 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser à l'association des producteurs du Cru Morgon la somme de 3 500€ correspondant à une subvention exceptionnelle

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

2) Projet Educatif Territorial

Monsieur LAMURE rappelle l'intervention, au cours du précédent conseil, de Madame FOILLARD de la CAF, venue présenter le PEDT (Projet Educatif Territorial). Madame CHAVY précise que les directrices des écoles ne sont pas favorables à ce projet. Monsieur LAMURE expose que la signature de ce projet permettra à l'association Chat Pito d'obtenir d'autres subventions et aides de la CAF. Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un PEDT.

Le Conseil Municipal, 9 pour et 3 abstentions, donne un avis favorable pour la mise en place de ce PEDT.

3) Projet beach volley

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal l'intervention de Madame THIMON, à la séance du conseil d'août, venue présenter le projet beach volley. Monsieur LAMURE précise qu'en raison des jeux olympiques de 2024, l'attribution de subvention

entrant dans le cadre de « 5000 terrains de sport » sera probablement reconduite l'an prochain. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour soutenir financièrement ce projet sous condition d'obtention de la subvention.

4) Conventions diverses

4.1 Convention SPA

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention fourrière animale de la SPA de Lyon pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Il propose de retenir la formule prévoyant la capture, le transport et l'accueil des chats et chiens errants au refuge de Brignais moyennant le prix de 0.80€ par habitant et par an.

La SPA propose également de signer un partenariat pour la stérilisation des chats errants ainsi qu'un partenariat « maltraitance animale ».

Le Conseil Municipal accepte ces deux partenariats pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE la convention fourrière de la SPA pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

4.2 Convention SYDER

Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec le SYDER pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéo protection.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4.3 Convention renforcement poste Briratte

Monsieur PASCAL donne lecture de la proposition de convention du SYDER pour le renforcement d'un poste situé à la Briratte qui nécessiterait d'ouvrir la voie communale pour l'installation des câbles en souterrain. Monsieur PASCAL propose de demander plus d'informations.

5) Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal par un élu et une secrétaire.

Ceux-ci ont constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

- Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après qu'un second procès-verbal d'abandon ait constaté la persistance de l'état d'abandon, à l'issue du délai, prévu à l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, qui suit les formalités de publicité.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales.

6) Réseau de chaleur

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du rapport final de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur restitué par le SYDER. Différents scénarios sont proposés. Monsieur LAMURE précise qu'un terrain situé à proximité du stade synthétique pourrait accueillir l'installation et faciliterait l'accès au camion de livraison. Le Conseil Municipal décide de retenir le scénario le plus intéressant, soit le n° 5, et donne un accord de principe au SYDER pour la poursuite du projet de réseau de chaleur.

7) Personnel communal

7.1 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal du remplacement d'un agent à la cantine ce début d'année scolaire.

7.2 Monsieur LAMURE fait le point sur les agents communaux :

- départ en retraite d'un agent du service technique courant janvier. Une annonce sera diffusée prochainement
- un agent du service technique sera absent environ trois mois à compter de mi-janvier 2024
- le service technique sera encadré par Mme SAAD-CONDEMINE et M. GARAVEL

7.3 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal qu'une formation PSC1 est organisée le 18 octobre pour les agents de la cantine, les ATSEM et les agents de surveillance cour.

7.4 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que trois agents de la cantine vont suivre la formation HACCP (formation en hygiène alimentaire), le 10 octobre 2023.

7.5 Madame CHAVY fait part de la proposition de la directrice de l'école élémentaire pour former les agents de cantine et surveillance cour pour faire face au harcèlement.

8) Travaux divers

8.1 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DSIL, pour la rénovation du château, a été refusée.

8.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le marché public pour la réhabilitation de la station d'épuration va être relancé.

8.3 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux d'amélioration du réseau eaux pluviales et eaux usées, pour sa dernière tranche, vont bientôt commencer.

8.4 Monsieur LAMURE fait le point sur les travaux à venir :

- rénovation de l'appartement situé « 13 rue Pasteur » : courant novembre 2023
- réfection de la salle des séminaires : décembre 2023 – janvier 2024
- plantations d'arbres dans le parc et comblement de la haie au fond du parc : fin novembre, début décembre 2023
- installation de deux nouveaux distributeurs de sacs à déjections canines
- travaux de la volière du parc en cours
- installation prochaine de la girouette sur le toit de la salle des fêtes

8.5 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que l'agence AXA assurances va s'installer dans les anciens locaux de Meloman.

8.6 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal des impayés de l'hôtel du Villon.

8.7 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un logement situé dans le château vient de se libérer.

8.8 Monsieur LAMURE signale des problèmes de gouttière à l'école élémentaire. Les chéneaux vont être débouchés.

8.9 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que les techniciens pour la mise en place de la vidéoprotection rencontrent des problèmes pour le passage des câbles dans certains fourreaux existants.

9) Questions diverses

9.1 Monsieur COTHENET fait le point sur l'aire de camping-car :

- bonne fréquentation
- devis de l'entreprise Duret en attente pour un robinet
- branchement Orange pour la Wifi en cours

9.2 Monsieur COTHENET propose au Conseil Municipal de se réunir le samedi matin 30 septembre pour l'installation des décorations pour « octobre rose ».

9.3 Monsieur BERETTI informe que l'emplacement d'un terrain pour création d'un parking à Morgon est en cours.

9.4 Madame FOILLARD présente des affiches et cartes postales de la « Collection Beaujolais » créées par Eric Martin, connu sous le nom de « riri illustration » et propose d'ajouter notre village, à cette belle collection artistique.

9.5 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que le contrat de la DSP (délégation service public) pour l'assainissement arrive à échéance le 01/01/2025. Il convient de faire appel à un AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour cette procédure de renouvellement. Monsieur PASCAL précise que deux offres ont été reçues. Le Conseil Municipal retient l'offre de ACS (Assistance Conseil Services) pour un montant de 16 656€.

9.6 Suite à des demandes de prolongement des plages horaires de l'éclairage public durant les vendanges, Monsieur PASCAL précise que cette action serait réalisable sous condition de modifier la délibération et avec l'intervention, facturée, d'un technicien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.